

DÉLÉGATION TERRITORIALE DE LA VENDÉE
Département : Santé Publique et Environnementale

Dossier suivi par: Carl GROSBOIS
Tél. : 02 72 01 57 34
Mél. : ars-dt85-spe@ars.sante.fr

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
Service Eau, Risques et Nature – Pôle police de
l'eau
19 rue Montesquieu - BP 60827
85021 LA ROCHE SUR YON

La Roche Sur Yon, le

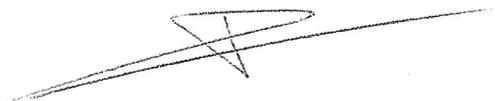
25 JUIL. 2019

Objet : Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers.
N° dossier CASCADE : 85-2019-00278
Réf. : 19DA06

Par courrier du 22 juillet 2019, vous m'avez transmis pour avis le dossier de demande d'Autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, joint à la Déclaration d'Intérêt Général, relatif à la réalisation des actions inscrites dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers 2020-2025.

Après examen des différents éléments du dossier, je vous informe que je n'ai pas de contributions particulières à émettre sur celui-ci.

P/ Le Directeur de la délégation territoriale de la
Vendée et par délégation,
Le responsable de département,



Jean-Marc DI GUARDIA